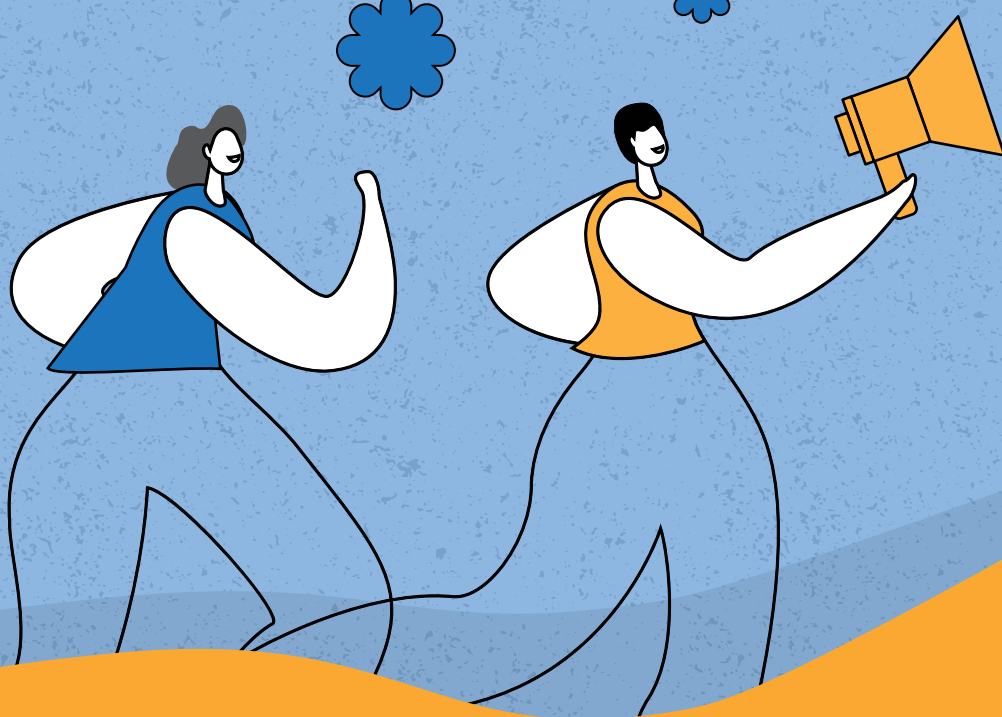


Rapport annuel 2022-2023

Conjuguer le présent... et le futur !



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec





MOT DE LA PRÉSIDENTE

4

BILAN DES ACTIVITÉS 2022-2023

6

LES 4 AXES DU PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024

AXE 1

VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES

6

- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres
- Développer des outils d'éducation populaire

AXE 2

DÉFENSE DES DROITS/DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE

13

- Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées
- Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ
- Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions

AXE 3

VISIBILITÉ, PROMOTION, COMMUNICATION ET REPRÉSENTATIONS

21

- Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres

AXE 4

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

26

- Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités
- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions

MOT DE LA PRÉSIDENTE



C'est avec plaisir que les membres du conseil d'administration et moi vous souhaitons la plus cordiale bienvenue à notre 49^e assemblée générale annuelle. Pour nous, il s'agit d'un moment privilégié, puisqu'il nous permet de faire le bilan de l'année qui vient de se terminer et d'établir ensemble les priorités pour la prochaine année.

Sur le plan de la vie associative, après deux ans de pandémie, nous avons enfin pu renouer avec les activités en présence pour nos membres. En effet, nous avons tenu deux rencontres nationales qui constituent des moments privilégiés dans la vie associative de notre Fédération. J'en profite d'ailleurs pour remercier chaleureusement les membres qui se sont impliqués dans l'organisation de ces rencontres. Je me dois toutefois de souligner que ces dernières, bien qu'elles soient pertinentes, ne nous permettent pas d'atteindre nos objectifs de participation. Peut-être que cela résulte du climat particulier qui découle des mesures sanitaires prises afin de limiter les impacts de la pandémie? Afin d'améliorer la participation, le comité des rencontres nationales a entrepris de mener un sondage auprès des membres sur le cadre et les divers aspects des rencontres (format, fréquence, lieu, etc.). Il est donc probable que les rencontres nationales nous reviennent avec une formule renouvelée qui permettra, je le souhaite ardemment, de témoigner du dynamisme qui caractérise de nos membres.

Au-delà des rencontres nationales, nous avons tenu d'autres rendez-vous qui ont permis de soutenir la mobilisation interne et de demeurer à l'écoute des membres : tournée des associations, rencontres thématiques, mise sur pied de comités, etc. J'en profite pour souligner le travail exceptionnel de Marie-Pier qui, depuis son arrivée, a apporté un souffle nouveau à notre vie associative. Elle contribue efficacement à associer davantage nos membres dans le processus démocratique de notre Fédération.

C'est avec bonheur que nous avons accueilli deux nouveaux membres cette année : Station Famille et le Regroupement des organismes Espace du Québec. Je leur souhaite la bienvenue!

Sur le plan de la défense des droits, ce fut une année somme toute assez active. En effet, nous avons constaté cette année que nos efforts ne sont pas vains. En effet, depuis le 1^{er} avril 2023, le montant de pension alimentaire exclu des revenus est passé de



350 \$ à 500 \$ par mois par enfant à l'aide sociale. Pour l'aide financière aux études et pour les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique, l'exemption passera de 4 200 \$ à 6 000 \$ par enfant par année, également en date du 1er avril 2023. Ces gains importants pour des milliers de familles monoparentales ont été réalisés grâce aux actions concertées de la FAFMRQ et d'autres organismes représentant les personnes assistées sociales et les étudiant.e.s. Je tiens à saluer cette avancée importante qui touche des milliers de familles monoparentales.

Aussi dans le cadre des 20 ans de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, la FAFMRQ a participé aux actions du Collectif en tenant notamment une « bibliothèque vivante » lors de laquelle notre Fédération a livré un témoignage à titre de membre fondateur.

Cette année a également été marquée par une élection provinciale. Dans le cadre de la campagne électorale, notre Fédération a produit un « kit électoral » afin d'outiller les membres et leur permettre d'interpeller leurs candidats.es dans chacune des régions du Québec. Ce « kit », intitulé « Mettre les enjeux qui touchent les familles monoparentales et recomposées au cœur de la campagne électorale » a permis de garder bien vivantes nos revendications dans de nombreuses circonscriptions.

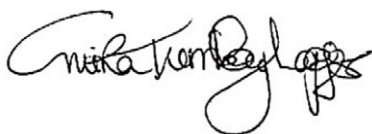
Ce fut aussi une année marquée par des changements importants au sein de l'équipe de la permanence. En effet, avec le départ à la retraite après 17 ans de Lorraine Desjardins, nous avons dû procéder à deux nouvelles embauches. La prochaine étape de notre plan de relève aborde le départ à la retraite de notre directrice générale après 30 ans à la Fédération. En effet, nous devons voir à son remplacement au cours de l'automne prochain.

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement toutes les membres du conseil d'administration. Un merci tout particulier à celle qui nous quitte, Isabelle Couture, de Bonjour Soleil- Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu qui occupait le poste de secrétaire et qui a effectué deux mandats consécutifs. Je tiens à souligner sa disponibilité, sa rigueur et son sens des responsabilités.

Merci également à la permanence. Si notre Fédération est considérée comme un acteur crédible et pertinent à bien des points de vue, cela repose notamment sur leur capacité à bien représenter les intérêts des familles monoparentales et recomposées. Leur engagement mérite d'être souligné à sa juste valeur!

Comme vous pouvez le constater, le conseil d'administration est résolument engagé afin que la Fédération assume pleinement son rôle de soutien et de représentation des associations de familles monoparentales et recomposées. Mais, il s'investit également afin d'assurer sa pérennité, au-delà des départs d'acteurs importants auxquels nous sommes actuellement confrontés. Notre défi est donc de devoir conjuguer le présent et le futur de notre Fédération! Et c'est avec fierté que je peux affirmer que nous avons su relever ce défi et démontrer la pertinence de notre mission.

Bonne assemblée générale à tout le monde!



Mira Tremblay-Laprise
Présidente

BILAN DES ACTIVITÉS 2022-2023

Les activités que nous avons réalisées cette année s'inscrivent dans le cadre du Plan d'action stratégique de 4 ans (2020-2024) adopté lors de l'assemblée générale annuelle du 24 septembre 2020.

AXE 1

VIE ASSOCIATIVE : ÉDUCATION POPULAIRE ET SOUTIEN AUX MEMBRES

- Favoriser les échanges et le partage de pratiques entre les membres.
- Développer des outils d'éducation populaire.

Alors que le mot « virtuel » a teinté la vie associative des deux dernières années, en 2022-2023, nous sommes passés en mode « hybride ». Si la pandémie nous a permis de se rencontrer plus que jamais, il n'est pas question aujourd'hui de perdre ces acquis. On se sert du virtuel pour se rencontrer plus souvent et garder le lien, mais on se garde des moments « en personne » pour avoir du plaisir et approfondir les liens. Le meilleur des deux mondes.

1.1 Assemblée générale annuelle: 9 juin 2022 (virtuelle)

Assemblée générale annuelle

C'est sous le thème Les fruits de notre solidarité que s'est déroulée la 48e Assemblée générale annuelle de la Fédération. Trente délégués.es de 24 groupes membres se sont réunis virtuellement, le 9 juin 2022. Pour simplifier la vie des membres, il a été proposé que, dorénavant, les AGA soient en virtuel. C'est vrai qu'éviter le temps de déplacement pendant la saison des AGA, c'est un gain d'efficacité considérable. On garde le plaisir de se retrouver en personne pour les rencontres nationales.

Un nouveau conseil d'administration en 2022-2023

À la suite de l'élection du conseil d'administration, la mouture 2022-2023 du CA était composée de Mira Tremblay-Laprise, de l'Association des familles monoparentales et recomposées Maria-Chapdelaine (présidente), Nancy Lacroix, de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Chaudière (vice-présidente), Diane Thibault, de Mères et monde – Centre résidentiel et communautaire (trésorière), Isabelle Couture, du Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu – Bonjour Soleil (secrétaire), Hélène Derome, de Première Ressource, aide aux parents (administratrice) et Ève Jutras, de l'Association des familles monoparentales et recomposées la Source (administratrice). Lors de l'AGA, une personne a été élue au 7e poste du CA. Malheureusement, cette personne a dû démissionner. Il y a donc eu un poste au CA vacant toute l'année.

1.2 Rencontres nationales



1.2.1 Les 17 et 18 novembre 2022 et Formation PEVC

Les astres se sont enfin alignés pour qu'on puisse se revoir en chair et en os! Disons que nous étions débordantes d'enthousiasme! Cette rencontre nationale, en plus d'être la première en présentiel depuis 979 jours, était aussi spéciale puisque nous l'avons jumelée à une journée de formation. Pour ce grand retour à Drummondville, 31 personnes provenant de 14 groupes membres se sont réunies.

À la demande de notre comité Violence conjugale post-séparation, nous avons organisé une journée de formation sur les enfants en contexte de violence conjugale. Donnée par Alexandra Vincent et Marie-Noël Maurice, la formation à l'outil d'évaluation de protection des enfants en contexte de violence conjugale (PEVC) a pour objectif de développer une compréhension de la violence conjugale qui ne se limite pas aux incidents violents et de se familiariser avec un outil concret pour documenter les manifestations de violence et leurs conséquences.

Pour la rencontre nationale, nous avons pu discuter et réfléchir sur plusieurs sujets. Lors de la première journée, nous avons, tout d'abord pu présenter aux membres le guide d'information juridique. Ensuite, Prisca Benoît, du Partenariat de recherche Familles en mouvance de l'INRS – UCS, nous a présenté une carte du Québec indiquant dans quelle région

du Québec il est le plus risqué de se séparer pour les mères en union libre. Puis, avec David Gagnier, d'Espresso communication, nous avons présenté l'avancée des travaux sur le nouveau site internet de la FAFMRQ. Ensuite nous avons poursuivi la rencontre nationale hors des murs de l'hôtel et amener les participantes visiter l'exposition « Nous, Portrait de l'assistance sociale », au Musée de la photographie Desjardins. Enfin, la journée s'est terminée par une soirée festive pour souligner le départ de Lorraine Desjardins. Lors de la deuxième journée, nous avons d'abord invité les membres à partager leur expertise en présentant un projet de leur organisme. Puis, nous avons terminé cette rencontre nationale en réfléchissant à une vie associative adaptée aux nouvelles réalités d'aujourd'hui.

1.2.2 Les 16-17 MARS 2023

Cette rencontre nationale a été l'occasion de plusieurs premières. Première rencontre nationale d'Isabelle et première rencontre nationale sans fin du monde ou fièvre pour Marie-Pier. Enfin première rencontre nationale (de mémoire de Marie-Pier) organisée en collaboration avec un fabuleux comité. Tous les éléments étaient réunis pour faire de cette rencontre un franc succès! Les 25 participantes de 14 groupes membres ont d'ailleurs été très satisfaites de cette rencontre nationale.

Au cours de la journée et demie que nous avons passée ensemble, nous avons discuté des seuils planchers du RQ-ACA, des avantages sociaux, de la santé et du bien-être des pères, d'un site internet pour les familles recomposées et de la santé psychologique des jeunes. Les groupes ont aussi pu partager des outils que les autres participants. es ont pu ajouter à leur baluchon. Ils ont pu enfin voir le nouveau site internet de la FAFMRQ complété, s'époumoner dans un karaoké et rêver au prochain projet collectif.

Autre première : nous résumons maintenant la Rencontre nationale dans un cahier souvenir. Ce cahier regroupe toutes les informations discutées et permet aux personnes qui n'étaient pas présentes d'avoir un aperçu de ce qui s'y est passé. Il a aussi l'avantage de garder des traces pour la postérité.

1.3 Des rendez-vous à ne pas manquer

Si la pandémie nous a amené quelque chose de positif, c'est bien qu'il est possible de se rencontrer de façon plus informelle. Alors, pourquoi ne pas garder nos bonnes habitudes de pandémie et mélanger tout ça avec une tournée en présence. Voici la recette parfaite pour une vie associative dynamique et optimisée.



1.3.1 Tournée des membres

Lorsque Marie-Pier a été engagée, en 2019, elle avait le mandat de réaliser une tournée des membres. On connaît toutes la suite de l'histoire, une pandémie et un virage virtuel. Maintenant qu'il est enfin possible de se voir en personne, la responsable de la vie associative a, lentement, mais sûrement, commencé une mini tournée des membres. Question de commencer doucement cette tournée, nous avons décidé de visiter les groupes dans les régions où nous devons déjà aller. C'est ainsi que Marie-Pier est allée dîner avec Lucie et Geneviève au RAME à Sherbrooke en février. Puis elle a visité, en mars 2023, l'AFMRO à Gatineau et a rencontré la chaleureuse équipe de travail de Luc Albert, le directeur général. La suite est à venir. Si vous souhaitez accueillir notre pétillante responsable de la vie associative et de l'éducation populaire chez vous, n'hésitez surtout pas à lui écrire un courriel.

1.3.2 Rencontres thématiques mensuelles

C'est maintenant un rendez-vous régulier à l'agenda. Dans la dernière année, 6 rencontres thématiques ont réuni des membres autour de divers sujets de discussion. Parmi les sujets abordés, il y avait la participation, l'implication, la mobilisation et la gestion des bénévoles et/ou stagiaires, comment favoriser la création de liens avec les institutions et l'autofinancement. Deux rencontres ont changé de thématique puisque les besoins des groupes étaient ailleurs. Le ciné club a été remplacé par une discussion générale sur les difficultés rencontrées par les travailleuses au sein de leur organisation. Puis la rencontre sur la croissance s'est transformée en discussion autour du prochain projet collectif de la FAFMRQ (pour donner suite à la tempête d'idées de la rencontre nationale de mars). Les groupes ont été au rendez-vous lors de ces rencontres puisqu'on recense 30 présences.

1.3.3 Accueil et intégration

Conçues pour mieux faire connaître la FAFMRQ et ses dossiers, les rencontres d'accueil et d'intégration s'adressent d'abord aux nouvelles travailleuses et nouveaux travailleurs des équipes des organismes membres. Deux rencontres étaient prévues au calendrier, mais nous en avons tenu seulement une. Six personnes de cinq groupes membres ont participé à cette rencontre. Cette dernière rencontre a démontré toute sa pertinence et nous réfléchissons dans la prochaine année au format qu'elle devrait prendre. Doit-on garder un rendez-vous fixe à l'agenda ou transformer le contenu de cette rencontre en webinaire à écouter au moment voulu?



1.4 Guide d'information juridique

En 2020, la FAFMRQ a lancé l'idée de produire un guide d'information juridique spécialement adapté pour les travailleurs·ses de ses organismes membres. Ce guide a notamment pour objectif de compléter la formation « On se sépare... mais pas de nos enfants! ». De plus, nous souhaitons que notre guide d'information juridique soit adapté aux réalités spécifiques des familles monoparentales et recomposées. Les membres de la Fédération se sont montrés très enthousiastes dès le début du projet. Enthousiastes et patients.es, puisqu'entre l'idée originale et l'impression du guide, on compte presque 3 ans! Disons que plusieurs péripéties sont venues ralentir le processus. C'est finalement lors de la rencontre nationale de novembre 2022 que les membres ont enfin pu tenir entre leurs mains le fabuleux guide juridique tant de fois promis. Quelles seront les suites? Un processus de mise à jour pour garder le guide pertinent et des séances d'appropriation des fiches.

C'est grâce à la participation de plusieurs collaboratrices et collaborateurs de qualité que nous avons finalement pu terminer ce travail titanesque. Pour leur générosité, leurs conseils

et leurs commentaires éclairants, nous tenons à remercier chaleureusement : Mélanie Miranda (recherches préliminaires), Andrée Savard, Claudia Desruisseaux et Patricia Sabadello (rédaction), Michelle Giroux et Clémence Bensa, de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa et Dominique Goubau, de la Faculté de droit de l'Université Laval (expertise juridique), Nancy Lacroix, de l'Association des Familles Monoparentales et Recomposées la Chaudière, Roxane Dupuis, de Halte la Ressource et Hélène Corneau, de l'AFMR Maria-Chapdelaine (comité de lecture), Rayan Ghantous, Maria Abdel Massih, Maxime Palassio-Pelletier, Jasmine Gratton, Alexa Taylor, étudiants.es en droit et Me Cristina-Marina Murgea, avocate ayant supervisé les étudiants·es (programme Pro Bono de l'Université de Montréal), Christine Eddie (révision) et Marlène-b (graphisme). Ce guide a été produit grâce au soutien financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales et au fonds discrétionnaire de la ministre de la Justice, Sonia Lebel (2019).

1.5 Portrait des membres

À l'automne 2021, la Fédération a lancé une démarche pour dresser un portrait de ses membres. Ce portrait atteint plusieurs objectifs. D'abord, mieux connaître les membres nous permet de faire plus de liens entre eux. Ensuite, mieux connaître les membres nous facilite la tâche quand vient le temps de les représenter. Puis, ce portrait se veut aussi une carte de visite que les membres pourront utiliser pour parler de qui ils sont. Pour nous aider dans cette démarche, nous nous sommes adjoint les services de Sophie Dubois-Paradis, de la firme Dubois-Tétu, consultant.e.s en développement culturel, recherche et analyse. Mme Dubois-Paradis s'est occupée du questionnaire, de sa gestion en ligne et de toute l'analyse des données. Nous avons cette analyse en main depuis la fin de l'été 2022, mais nous avons décidé, à ce moment, de prioriser le guide d'information juridique. Dans les prochains mois, il nous faudra donc retravailler l'analyse et la bonifier avec des données complémentaires. À suivre...

1.6 Comité financement

Lors d'une rencontre spéciale sur le financement, quelques groupes ont souhaité se réunir en comité pour discuter de la question. En 2021, nous avons donc ajouté au plan de travail un comité dont le mandat est d'effectuer une veille sur la question du financement et d'identifier comment nous pouvons porter nos revendications.

Alors que les OCF ont reçu une hausse importante de leur financement à la mission, le comité s'est mis temporairement en veille. Par contre, on sent une certaine volonté de se retrouver pour réfléchir au financement par projet. Notre comité financement pourrait-il être porteur de nouvelles revendications?

1.7 Comité violence conjugale post-séparation (VCPS)

Le mandat du comité violence conjugale post-séparation est d'identifier les problèmes, les enjeux et les besoins des membres, notamment en matière de formation des intervenant.e.s sur la VCPS et de travailler en étroite collaboration avec les regroupements, organismes et chercheur.e.s qui possèdent des expertises sur le sujet afin de mieux comprendre la problématique, soutenir nos membres et ainsi préciser notre rôle et actions dans ce dossier.

Le comité violence conjugale post-séparation de la FAFMRQ en est maintenant à sa troisième année d'existence. On se souviendra que l'année dernière, un sondage mené auprès des membres de la FAFMRQ avait démontré qu'une majorité d'entre eux avaient besoin d'être davantage outillés pour mieux intervenir auprès des parents et des enfants qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale ou de la violence conjugale post-séparation. Bien qu'il n'y ait pas eu de rencontres formelles du comité VCPS en 2022-2023, plusieurs échanges de courriels ont permis de faire divers suivis, notamment en ce qui a trait à la formation sur le modèle PEVC (Protection des enfants en

contexte de violence conjugale), qui a été offerte aux membres dans le cadre de la rencontre nationale de novembre 2022. Cette formation, dispensée par Alexandra Vincent et Marie-Noëlle Maurice, propose une série d'outils concrets pour accompagner les intervenants de façon à placer la sécurité des enfants et des parents victimes de violence conjugale au cœur des pratiques.

Les membres du Comité VCPS sont : Baya El Hachemi (Halte la Ressource), Gabrielle Juneau (Quartier des femmes), Nancy Lacroix (AFMR la Chaudière), Marie Joséphe Pigeon (SEP), Sylvie Pinet (AFMR La Source), Nathaly Roy (RAFT), Mira Tremblay-Laprise (AFMR Maria-Chapdelaine), Audrey Gosselin (Première Ressource, aide aux parents), Nora Rubio (Petite Maison de la Miséricorde), Mélisande Laurendeau (Alliance des Maisons de 2^e étape). Lorraine Desjardins et Marie-Pier Riendeau y siègent également pour l'équipe de travail.

1.8. Comité RN / Vie associative

Lors de la rencontre nationale de novembre 2022, dans le cadre d'une activité de réflexion sur la vie associative, les membres ont émis le souhait de former un Comité rencontre nationale pour donner un coup de main à notre responsable de la vie associative et de l'éducation populaire. Ce comité avait d'abord pour objectif d'aider à l'organisation des rencontres nationales. Puis, nous avons décidé d'élargir le mandat du comité pour repenser les rencontres nationales. Nous consulterons évidemment l'ensemble des membres pour approfondir cette réflexion.

Les membres du comité sont : Hélène Corneau (AFMR Maria-Chapdelaine), Marie-Suzie Weche (Centre haïtien d'action familiale) et Roxanne Quirion (Association des familles monoparentales et recomposées de la Chaudière). Nous tenons à les remercier.

1.9. Reconnaissance et financement



1.9.1 Financement des OCF

Au chapitre du financement, ce fut une année plutôt maigre. En effet, aucune nouvelle somme substantielle n'a été annoncée dans le budget 2023-2024 pour soutenir le financement de l'action communautaire et des organismes communautaires Famille (OCF). Le gouvernement et le ministère de la Famille se sont contentés que de rappeler les engagements financiers du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 avec très peu d'investissements supplémentaires. Rappelons que le financement à la mission pour les OCF est passé de 130 000 \$ à près de 170 000 \$ en 2022-2023. Toutefois, il faudra attendre jusqu'en 2027-2028 pour atteindre le montant de 200 000 \$ pour tous les OCF, tel que le recommandait la Commission spéciale sur les droits des enfants, en 2019. Nous devons au cours de la prochaine année, poursuivre nos représentations et actions auprès de la ministre de la Famille et via la campagne Engagez-vous pour le communautaire, pour obtenir un rehaussement à la hauteur des besoins des organismes.

1.9.2 Comité action communautaire (CAC)

Le comité action communautaire (CAC), qui remplace la Table des partenaires des OCF, a tenu quatre rencontres cette année (septembre et novembre 2022, février et mars 2023).

Rappelons que le mandat du comité est d'assurer une communication soutenue concernant les orientations ou les décisions émanant du milieu communautaire ou du gouvernement; discuter des moyens d'accroître la portée de l'action communautaire autonome Famille; proposer des solutions permettant de resserrer les liens entre les OC et le ministère et, enfin, partager les connaissances sur le milieu et sur la réponse à donner aux besoins des familles. Toutefois, la reconnaissance des nouveaux OCF ne relève que du ministère de la Famille. Les regroupements Famille n'ont plus le rôle de recommandation, comme c'était le cas auparavant. Le CAC est composé de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), de la FAFMRQ et de l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec (AHGCQ). Du côté des représentants du ministère, c'est le sous-ministériat aux politiques et programmes qui est présent.

Lors des rencontres, les discussions ont porté sur le nouveau formulaire de reddition de compte 2022-2023 des OCF, le prochain plan stratégique du ministère, le suivi sur le projet pilote de travail de proximité, l'évaluation du programme des OCF, l'enquête québécoise sur les OCF réalisée conjointement par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et le ministère de la Famille pour dresser un portrait des OCF.

Par ailleurs, le 19 janvier 2023, la nouvelle ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, a dévoilé les noms des organismes retenus en lien avec le projet pilote sur les retombées du travail de proximité auprès des familles isolées. Ainsi 50 OCF et centres de pédiatrie sociale répartis dans 13 régions du Québec ont été retenus. Sur ces 50 projets, on retrouve 2 organismes membres de la FAFMRQ. Rappelons que c'est une somme de 9 millions de dollars sur 3 ans qui a été accordée, au MFA, lors du budget 2022-2023, pour la mise en œuvre de ce projet pilote. Un soutien financier de 55 000 \$ par année sera accordé à chaque projet retenu. Un comité de suivi a été mis sur pied et la FAFMRQ en fait partie. Ce comité a tenu 2 rencontres (mars et mai 2023) pour suivre le déroulement et ainsi recueillir les commentaires.

1.9.3 Campagne **#Engagez-vous pour le communautaire**

Créée à l'initiative du RQ-ACA, cette campagne de mobilisation réunit, depuis 2016, l'ensemble des secteurs de l'action communautaire autonome (ACA) et réclame du gouvernement une augmentation substantielle du financement, le respect de leur autonomie ainsi qu'un réinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux.

Cette année, la campagne **#Engagez-vous** s'est poursuivie, d'abord dans le cadre de la campagne électorale provinciale. Ainsi, le mouvement d'action communautaire autonome était invité à se mobiliser autour du thème **Engagez-vous pour le filet social**. Un guide a été produit afin d'outiller les groupes et leurs membres à mieux connaître et saisir les enjeux de la campagne électorale. En plus d'être présente au grand rassemblement virtuel du 7 septembre 2022, la FAFMRQ a également participé à l'action nationale du 29 septembre dans les rues de Montréal. Plusieurs membres de la Fédération ont également participé aux actions régionales qui avaient lieu à divers moments pendant le mois de septembre, toujours dans le cadre de la campagne électorale. À la suite de l'élection de la Coalition Avenir Québec pour un nouveau mandat à l'Assemblée nationale, la campagne **#Engagez-vous** a pris la forme d'un envoi massif de décrets communautaires au gouvernement, action à laquelle la FAFMRQ et ses membres ont participé. Les décrets envoyés étaient destinés, au premier ministre François Legault et au ministre des Finances, afin de sommer le gouvernement de répondre aux besoins du mouvement communautaire dès le budget 2023.

Alors que nous arrivons à la fin d'un cycle de 3 ans de campagne, le RQ-ACA a consulté les regroupements nationaux et les antennes régionales pour réfléchir aux suites à donner à la campagne. La question de la mise à jour de la revendication de rehaussement du financement fait, entre autres, partie des discussions. Doit-on garder la même revendication en soustrayant les sommes obtenues et ajoutant l'indexation? Doit-on refaire le calcul avec les seuils planchers adoptés? Au moment d'écrire ces lignes, aucune décision

n'est encore prise. Il reste encore quelques étapes pour dessiner l'avenir de la campagne. Notre degré d'engagement pour la prochaine année sera donc à évaluer avec la forme que prendra la campagne et les ressources de l'équipe de travail.

1.10 Soutien aux membres

Si, dans la première partie de notre mission, on retrouve la défense des droits et des intérêts des familles monoparentales et recomposées du Québec et la représentation politique des membres, la deuxième partie met l'emphase sur le soutien aux membres par diverses activités de formation et d'information. Que ce soit de façon formelle ou informelle, le soutien aux membres représente une partie importante du travail au sein de la Fédération et demeure au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Les besoins exprimés sont divers et touchent différents aspects de l'existence d'un groupe communautaire. N'hésitez surtout pas à nous solliciter. Aussi, parce que nous souhaitons demeurer proches du terrain, nous avons encore cette année invité nos membres à plusieurs reprises à nous alimenter sur différents dossiers en lien avec la monoparentalité et la recomposition familiale. Encore une fois, vous avez été nombreux-ses à y répondre et nous vous en remercions!

1.10.1 Suivi formation et promotion : *On se sépare... mais pas de nos enfants!*

À la suite du départ de l'agente de formation, Lama Boughaba, l'année dernière et comme le guide d'information juridique a nécessité beaucoup d'investissement en temps, le suivi de la formation s'est fait au ralenti. Pour la suite, nous aimerions combiner la promotion de la formation à une campagne de recrutement. Il faudrait aussi consulter les membres pour garder cette formation toujours d'actualité

AXE 2

DÉFENSE DES DROITS / DOSSIERS POLITIQUES ET PARTENARIATS DE RECHERCHE

- Travailler à l'amélioration des conditions de vie socioéconomiques des familles monoparentales et recomposées;
- Augmenter la mobilisation des membres sur les dossiers politiques menés par la FAFMRQ;
- Maintenir et développer nos partenariats de recherche afin de démontrer la pertinence de nos interventions.

2.1 Lutte à la pauvreté

2.1.1 Traitement des pensions alimentaires pour enfants



Depuis plusieurs années, la FAFMRQ lutte pour que les pensions alimentaires pour enfants cessent d'être considérées comme un revenu dans quatre programmes gouvernementaux : à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. En février 2022, à l'approche du budget et des élections prévues pour l'automne, la Fédération a fait parvenir une lettre au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour lui rappeler la promesse de la Coalition Avenir Québec de procéder à l'exemption complète des pensions alimentaires pour enfants.

En 2019-2020, le montant de pension alimentaire pour enfant pouvait être exempté du calcul des aides financières gouvernementales avait connu une bonification appréciable. Lors du dépôt du budget de 2022-2023, le gouvernement du Québec avait

annoncé une nouvelle bonification. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2023, le montant de pension alimentaire exclu des revenus est passé de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant à l'aide sociale. Pour l'aide financière aux études, les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique, l'exemption passera de 4 200 \$ à 6 000 \$ par enfant par année, et ce, depuis le 1^{er} avril 2023.

Ces gains importants pour des milliers de familles monoparentales ont été réalisés grâce aux actions concertées de la FAFMRQ et d'autres organismes représentant des personnes assistées sociales, des étudiant.e.s ou œuvrant dans le domaine juridique. La FAFMRQ salue cette avancée importante qui touche des milliers de familles monoparentales, tout en précisant qu'elle poursuivra ses démarches pour obtenir l'exemption complète.

2.1.2 Collectif pour un Québec sans pauvreté

En 2022-2023, la FAFMRQ a encore une fois participé activement aux travaux et aux actions menées par le **Collectif pour un Québec sans pauvreté**. Au cours de la période couverte par le présent rapport d'activité, le Collectif a tenu quatre rencontres : en septembre et novembre 2022, ainsi qu'en février et mai 2023.

Cette année, les actions du Collectif ont principalement touché le 20^e anniversaire de *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, les enjeux entourant le 4^e plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la campagne Minimum 18 \$. Des réflexions stratégiques se

sont également poursuivies en vue de formuler de nouvelles revendications, notamment l'accès gratuit à des soins dentaires et de la vue. De plus, la FAFMRQ a cosigné, avec 200 professeurs universitaires et 350 organisations, une lettre sur le revenu de base pour les personnes assistées sociales.

20 ans de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Diverses actions ont été menées en vue de souligner le 20^e anniversaire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Un bilan critique a été produit et une délégation spéciale s'est rendue à l'Assemblée nationale afin d'y présenter une motion soulignant les 20 ans de la *Loi*. En février 2023, une « bibliothèque vivante » a été organisée à Montréal. Neuf « livres vivants » y ont été présentés, à partir de leur expérience personnelle, les moments forts et les traits marquants de la mobilisation citoyenne qui a mené à l'adoption de la loi en décembre 2002 et à la création du Collectif pour un Québec sans pauvreté. La FAFMRQ faisait partie des organismes invités à présenter un témoignage. Une vidéo souvenir de cet événement a été produite et mise en ligne à la fin avril 2023.



La Fédération et ses membres ont également mené une action en réaction au budget du Québec. C'est sous le thème « **La pièce manquante du budget : la lutte à la pauvreté** » que la FAFMRQ a rappelé que deux familles monoparentales sur dix ne couvrent toujours pas leurs besoins au Québec et qu'il ne suffit pas d'ignorer la pauvreté pour la faire disparaître. Cette action a fait l'objet d'une vidéo partagée dans les médias sociaux.

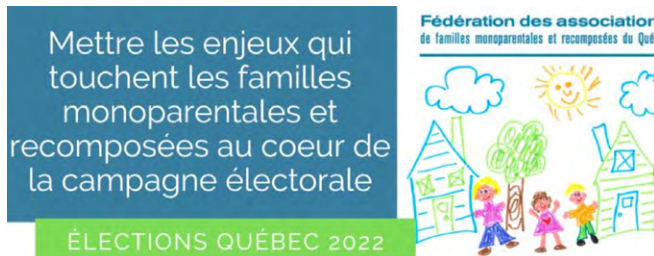
4^e Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Collectif et ses membres ont également poursuivi une série d'actions visant à réclamer le dépôt d'un 4^e Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'une consultation générale sous forme d'une commission parlementaire itinérante. Finalement, la ministre de la Solidarité sociale a annoncé la tenue d'une consultation qui se tiendra d'avril à la fin juin 2023. Cette consultation porte divers volets : un sondage en ligne destiné à la population en général; la possibilité pour les organisations et les entreprises de déposer un mémoire ou de répondre à un questionnaire thématique; des groupes de discussion formés de citoyennes et de citoyens et des rencontres thématiques avec des organisations et des entreprises à l'automne 2023. La FAFMRQ compte participer à cette consultation et mobiliser ses membres. La Fédération et plusieurs de ses membres participeront également à la grande **Manifestation nationale** du 23 mai qui se tiendra à Québec et qui vise à exiger ce changement de cap et à revendiquer un 4^e plan d'action ambitieux, qui permette enfin de mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté.

2.1.3 Campagne électorale provinciale

Dans le cadre de la campagne électorale provinciale, la FAFMRQ a produit un « kit électoral » afin d'outiller les membres et leur permettre d'interpeller leurs candidats.es dans chacune des régions du Québec. Sous le titre ***Mettre les enjeux qui touchent les familles monoparentales et recomposées au cœur de la campagne électorale***, le document présentait des demandes faites aux partis politiques sur les enjeux suivants : une réforme du droit de la famille, garantir l'accès au logement, une fiscalité mieux adaptée, aux réalités des familles recomposées, améliorer la conciliation famille-travail-études, un meilleur financement pour les organismes d'action communautaire autonome, un meilleur accès à la justice et des mesures efficaces pour lutter contre la pauvreté.

À la suite aux élections du 12 octobre 2022, c'est la Coalition Avenir Québec qui a été élue avec 89 députés. Le 20 octobre, le premier ministre François Legault a dévoilé son conseil des ministres. Madame Suzanne Roy est devenue la nouvelle ministre de la Famille. La FAFMRQ l'a d'ailleurs rencontrée le 5 décembre 2022 pour lui présenter les dossiers de la Fédération ainsi que nos préoccupations concernant le financement de nos membres.



2.1.4 Coalition Minimum 18 \$

La FAFMRQ appuie les actions menées par la **Coalition MINIMUM 18 \$**, qui, comme son nom l'indique, revendique une hausse du salaire à au moins 18 \$/heure afin de permettre qu'une personne qui travaille 35 heures par semaine puisse sortir de la pauvreté.

Cette année encore, les membres de la Coalition ont été impliqués dans les actions menées dans le cadre du 1^{er} mai, à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses,

dont le slogan était « Pour vivre comme du monde, il faut notamment un salaire minimum de 18 \$/h ». La Coalition a également été active dans les médias sociaux et de masse, offrant des entrevues, publiant des communiqués et des lettres ouvertes et différentes vignettes afin d'illustrer l'urgence de hausser le salaire minimum. Le salaire minimum est passé de 14,25 \$ à 15,25 l'heure le 1^{er} mai 2023; la hausse la plus importante depuis les 25 dernières années. Toutefois, si on considère la hausse des prix des biens de première nécessité des dernières années, comme l'alimentation et l'habitation, la hausse du salaire minimum proposée par le gouvernement est nettement insuffisante.

Les membres de la Coalition **Minimum 18 \$** sont : le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS).

2.1.5 Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

Depuis 2018, la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF) est un organisme incorporé en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies. La FAFMRQ a participé à l'assemblée générale régulière tenue le 13 mars 2023. Pour l'année 2022-2023, les activités de la CQMMF ont porté principalement sur la recherche d'un financement pour assurer une permanence et améliorer les communications avec les membres. Les membres se sont également penchés sur la mise à jour du contenu des cinq revendications, notamment celle sur le montant de la hausse du salaire minimum). La CQMMF a, aussi au cours de l'année, via plusieurs déclarations exprimé sa solidarité auprès des femmes et des organisations qui luttent et qui résistent pour changer le monde. De plus, le 24 avril 2023, la CQMMF a

organisé, en solidarité avec les femmes du monde entier, un grand rassemblement à Montréal, auquel la FAFMRQ a participé, pour les 10 ans de l'effondrement du Rhana Plaza, au Bangladesh. En 2013, cet effondrement a tué au moins 1 132 personnes, majoritairement des femmes, et en a blessé plus de 2 500 autres. Rappelons que la prochaine mobilisation de la marche mondiale est prévue le 17 octobre 2025.

2.2 Politique familiale

2.2.1 Conciliation famille-travail-études

Coalition pour la conciliation famille-travail-études

La FAFMRQ a contribué à la naissance, en 2013, de la Coalition sur la conciliation famille-travail-études (CCFTÉ), composée des principales organisations syndicales québécoises et d'organisations féministes, communautaires, populaires et étudiantes. Rappelons que la Coalition porte un projet solidaire pour que les Québécoises et les Québécois fassent des gains significatifs en matière de conciliation famille-travail-études afin d'apporter une réponse collective aux bouleversements et aux nouvelles réalités auxquels la population est confrontée. La FAFMRQ agit comme porte-parole et assume la gestion financière de la CCFTÉ.

La Coalition a tenu deux rencontres (octobre 2022 et février 2023) cette année et la FAFMRQ a participé à sept rencontres du comité stratégique. À la suite des élections, en octobre 2022, la Coalition a sollicité des rencontres auprès des nouveaux ministres concernés ainsi que des partis d'opposition pour présenter la Coalition et ses revendications. Sept rencontres ont été réalisées au cours de l'année et d'autres sont à venir. Malgré le fait qu'aucun engagement n'est ressorti de ces rencontres, des ponts ont été créés, notamment avec les partis d'opposition. La Coalition a aussi participé, en octobre 2022, à une rencontre du comité aviseur du Centre d'expertise Concilivi. Le comité aviseur a pour mandat de jeter un regard macro sur la CFT au Québec et d'avoir une vision globale des enjeux et d'émettre des

recommandations en cette matière. Par ailleurs, la demande de subvention que la Coalition a déposée, en juin dernier, dans le cadre de l'appel de projets en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au Secrétariat à la condition féminine, a malheureusement été refusée. Rappelons que la Coalition ne dispose d'aucune ressource humaine, ce qui rend l'atteinte des objectifs et la réalisation du plan d'action sujettes à la disponibilité et à l'implication de ses membres. Au cours de la prochaine année, des démarches devront être entreprises afin d'améliorer la capacité d'action de la Coalition.

2.2.2 Réforme du droit de la famille – Projets de loi no. 2 et no. 12

Depuis plus de 15 ans, la FAFMRQ réclame une réforme en profondeur du droit de la famille de façon à mieux tenir compte de la diversité des réalités familiales d'aujourd'hui ainsi qu'à mieux protéger les conjoints de fait et les enfants nés hors mariage. On se souviendra qu'à l'hiver 2021, la FAFMRQ avait participé aux consultations sur le projet de loi no. 2 – *Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil*. La Loi est finalement entrée en vigueur en décembre 2022 et bien qu'elle n'aborde que la partie filiation du droit de la famille, elle introduit des avancées importantes, notamment : l'obligation de considérer la violence exercée en contexte familial dans toutes les décisions concernant l'enfant; la possibilité pour un parent de prendre seul certaines décisions relatives aux soins et à l'accompagnement d'un enfant, lorsque celui-ci a subi des violences de la part de l'autre parent; la possibilité pour un conjoint de fait décédé pendant la grossesse de sa conjointe d'être reconnu comme parent; le fait de faciliter l'accès, pour le conjoint survivant, au compte conjoint à la suite du décès de l'autre parent; l'admissibilité à l'aide juridique pour tous les enfants, peu importe le revenu de leurs parents, qui font l'objet d'une intervention de la protection de la jeunesse; la possibilité pour un enfant de maintenir des liens avec l'ex-conjoint.e de son parent (son beau-parent) à la suite d'une séparation, si cela est dans son intérêt. Malheureusement, le

ministre de la Justice n'a pas jugé bon d'inclure une définition claire de la violence conjugale dans la version finale de la *Loi*. En juin 2022, la FAFMRQ a dénoncé cette décision dans un communiqué publié conjointement avec l'Alliance des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femme et enfants victimes de violence conjugale (Alliance MH2), la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (FMHF) et le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVVC).

En février 2023, le ministre de la Justice a déposé le projet de loi no. 12 portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui. Cette fois-ci, le projet de loi visait à : garantir la protection des mères dont l'enfant est issu d'un viol et à mettre fin à la possibilité pour un agresseur de forcer l'établissement de sa paternité. Il visait également à mieux encadrer les grossesses pour autrui, d'assurer la protection des droits de l'enfant à naître et de la mère porteuse et d'assurer un meilleur accès à la connaissance des origines pour les enfants nés d'une procréation assistée. Cette fois-ci, la FAFMRQ n'a pas déposé de mémoire.

La Fédération maintient qu'il est urgent de s'attaquer au volet conjugalité du droit familial. C'est d'ailleurs ce message qu'elle a réitéré dans son communiqué publié en janvier 2023 à l'occasion du 10^e anniversaire du jugement *Lola c. Éric*. La directrice générale a également accordé quelques entrevues dans les médias. Rappelons que la FAFMRQ avait obtenu le statut d'intervenante dans cette cause qui a été portée jusqu'en Cour suprême. La position principale de la Fédération est d'étendre les protections actuelles du mariage aux couples avec enfants, qu'ils soient mariés ou non, incluant l'obligation alimentaire entre conjoints, le partage du patrimoine familial et la protection de la résidence familiale.

2.2.3 Protection de la jeunesse – Projet de loi no. 15

Dans les suites du Rapport de la *Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse*, le ministre délégué à la Santé et des Services sociaux avait promis de procéder rapidement à la réforme de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. C'est donc en décembre 2021 que le Projet de loi no. 15 – *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives* a été déposé à l'Assemblée nationale. On se rappellera que la FAFMRQ avait déposé un mémoire dans le cadre des consultations particulières tenues en février 2022 par la Commission de la santé et des services sociaux. Le mémoire contenait neuf recommandations, dont la mise en place de mesures efficaces de lutte contre la pauvreté, un réel accès à la justice, la protection des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et l'inclusion, dans la *Loi sur la protection de la jeunesse*, de l'exposition à la violence conjugale comme un motif distinct de compromission. Cette dernière recommandation a par ailleurs été retenue dans la version finale de la *Loi*, puisque l'exposition à la violence conjugale est reconnue comme un motif de compromission depuis le 26 avril 2023.

2.3 Partenariats de recherche

2.3.1 Partenariat Séparation parentale, recomposition familiale : Enquête longitudinale auprès des familles séparées et recomposées du Québec

Ce partenariat a débuté en avril 2016 et devrait se terminer en 2025 sous réserve de l'approbation du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH). Cette année, la FAFMRQ a encore une fois été aux premières loges de cet ambitieux projet, puisque la directrice générale a agi à titre de co-directrice communautaire aux côtés de Marie-Christine Saint-Jacques, co-directrice scientifique. Cette enquête longitudinale, c'est-à-dire qu'elle cherche à comprendre comment la situation des personnes interrogées

va évoluer dans le temps, vise à mieux comprendre comment les parents québécois et leurs enfants vivent la séparation et, le cas échéant, la vie avec un nouveau partenaire. Elle vise aussi à mieux connaître l'utilisation que font les parents séparés des services qui s'adressent à eux et les enjeux sur le plan du droit et des politiques publiques. On mesure le point de vue des adultes, des parents, sur plusieurs années.

L'année 2022-2023 a été marquée par la préparation et la réalisation du 3^e et dernier temps de collecte de données de l'enquête. Au moment d'écrire ces lignes, près de 900 parents ont rempli leur questionnaire et près de 100 beaux-parents. Le questionnaire pour les parents et les beaux-parents du temps 3 comprend quelques nouvelles questions afin de mieux cerner l'opinion des répondants sur le statut beau-parental. Sur le plan de la recherche, nous pouvons également souligner la réalisation d'une enquête qualitative complémentaire portant sur l'expertise psychologique et psychosociale en matière familiale dirigée par la professeure



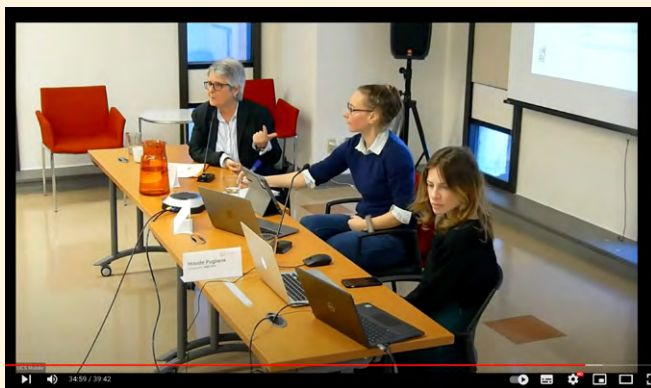
Karine Poitras. Sur le plan de la mobilisation des connaissances, la dernière année a permis la publication d'un ouvrage présentant, sous une facture accessible, les résultats du 1^{er} temps de collecte et la diversité des thèmes couverts au sein de notre programmation. L'ouvrage peut être consulté, dans son intégralité, en version électronique sur le site des PUL.

Plusieurs rencontres des divers comités d'axes et du comité d'orientation se sont tenues. De plus, le 9 décembre dernier, le partenariat a tenu sa 12^e journée annuelle à Trois-Rivières. Nous avons aussi, au cours de l'année, diffusé l'Infolettre du Partenariat auprès de nos membres afin de les tenir informés de l'évolution de l'enquête.

La prochaine année sera consacrée à la préparation des données du temps 3, aux analyses intégrant le 2^e temps de collecte, mais aussi à la tenue, en juin 2023, de la première édition d'une École d'été portant sur les transitions familiales. Entièrement consacrée aux enjeux contemporains et aux pratiques visant à soutenir les familles séparées, cette activité promet d'être un succès.

2.3.2 Partenariat Familles en mouvance – Regards croisés sur les familles contemporaines : enjeux sociaux et juridiques

Ce partenariat de recherche, où siège la FAFMRQ, réunit une dizaine de chercheurEs et une dizaine de collaboratrices et collaborateurs issu.e.s de plusieurs universités et spécialisé.e.s dans différentes disciplines, des partenaires des milieux communautaires et des milieux gouvernementaux. Portant le titre *Reconfigurations familiales et nouvelles modalités de la (re)production des inégalités sociales* et sous la direction de Maude Pugliese (professeure aux centres Urbanisation, Culture et société de l'INRS), une toute nouvelle programmation scientifique a débuté en 2022 et s'étendra jusqu'en 2026. À la suite à l'obtention d'un financement du FRQSC, cette programmation a pour objectif de saisir comment les nouvelles réalités familiales transforment la (re)production de diverses inégalités sociales et dans quelle mesure celles-ci contribuent, à leur tour, à la diversification des familles. Cet objectif s'articule autour de trois axes de recherche qui permettront d'accueillir de



nouveaux chercheurs et nouvelles chercheuses en son sein et de rassembler l'équipe autour d'un vaste projet scientifique d'une grande actualité. En plus de siéger au conseil des partenaires, la FAFMRQ siège aux comités d'axes 1 et 3. Les comités d'axes ont pour mandat d'élaborer annuellement une programmation d'activités de recherche, de diffusion et de transfert liées aux travaux de l'axe. Ils sont tripartites, réunissant des chercheurs, des partenaires communautaires et des partenaires gouvernementaux. La FAFMRQ a toujours été très active au sein de ce partenariat et compte poursuivre son engagement dans le cadre de cette nouvelle programmation.

En 2022-2023, le partenariat a encore tenu plusieurs activités, notamment sous la forme de colloques et de conférences virtuelles. Parmi les thèmes abordés cette année, on retrouvait la signification sociale de l'argent, les droits des parents LGBTQ, l'endettement des familles (voir aussi Axe 3), l'expérience des enfants dont le parent est impliqué dans un projet de gestation pour autrui (GPA) et la retraite des parents qui ont des enfants à besoins particuliers. Par ailleurs, le conseil des partenaires, dont la FAFMRQ fait partie, s'est réuni une seule fois cette année. En effet, dans la nouvelle programmation il a été prévu de tenir moins de rencontres administratives et de favoriser davantage d'implication des membres du partenariat au sein des comités d'axes. Dans le cadre de cette nouvelle programmation, le Partenariat a décidé d'organiser un colloque, le 17 mai 2023, sur le thème *Un Québec fou de ses enfants... et de ses adolescents et jeunes adultes?* Dans la foulée de la publication du rapport *Un Québec fou de ses enfants* (rapport Bouchard, 1991), la politique familiale québécoise a mis en place plusieurs mesures de soutien des parents et de leurs enfants en bas

âge (0-5 ans). Toutefois, les dispositifs entourant les soins et l'accompagnement des enfants plus vieux (préadolescents, adolescents ou jeunes adultes) sont rares, même si le rapport Bouchard comportait plusieurs recommandations pour ces groupes d'âge.

2.3.2.1 Intimités, matérialités et inégalités dans le contexte des liens conjugaux (Axe 1)

L'Axe 1 aborde l'angle de l'intimité, de la matérialité et des inégalités dans le contexte des liens conjugaux. Les travaux liés à cet axe visent notamment à documenter les imaginaires de l'amour, les idéaux et les valeurs par lesquels les Québécois.es le pensent. Ils visent à mieux comprendre comment les structures d'opportunités et de contraintes associées aux statuts croisés de genre, de classe, d'âge, ou de handicap modulent les idéaux de l'amour ou la capacité de les concrétiser et comment ces idéaux orientent les arrangements matériels des couples ou unions non-monogames et les inégalités de genre durant les relations, lors des ruptures et après celles-ci, notamment dans le contexte du soin aux enfants. Cette année, le comité de l'Axe 1 n'a pas tenu de rencontre formelle.

2.3.2.2 Inégalités au sein des liens de solidarité, de participation et de protection sociale (Axe 3)

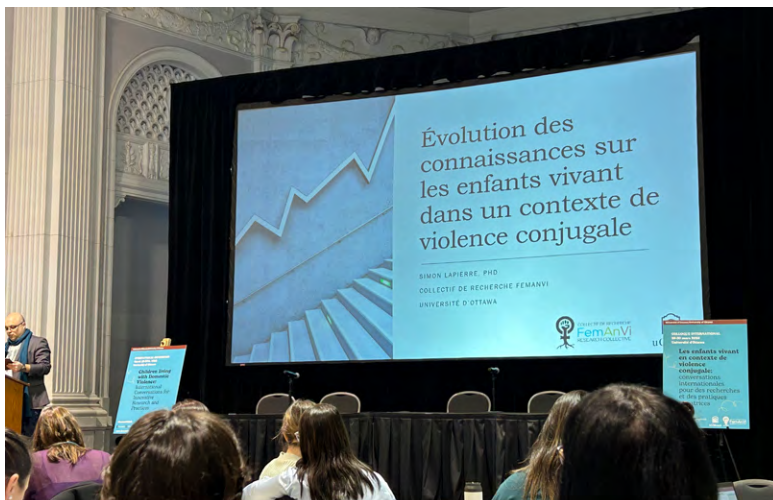
La FAFMRQ siège également à cet axe de recherche qui concerne les inégalités au sein des liens de solidarité, de participation et de protection sociale, en explorant les interactions entre les familles et les acteurs (étatiques, juridiques, communautaires, etc.) les accompagnant dans l'éducation, les soins et le soutien aux enfants et aux personnes vulnérables. Au sein de ce comité d'axe, la FAFMRQ est partenaire d'un projet de recherche sur le surendettement chez les ménages québécois, sous la direction de Maude Pugliese. La Fédération a constaté dans sa pratique les problèmes de surendettement des parents et plus particulièrement des mères séparées depuis longtemps, mais cette réalité est peu documentée. Ce projet décrit notamment les liens entre les séparations et le surendettement et soutiendra ainsi les efforts de représentation

politique et de soutien des familles par la FAFMRQ. L'agente de recherche et de communication a participé à la conférence-midi tenue le 13 décembre 2022 qui présentait une partie des résultats d'une enquête menée entre janvier et février 2022. Cette recherche a également donné lieu à un article publié dans le numéro de mars 2023 du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ. Toujours en lien avec cette étude, la Fédération a accordé une entrevue au magazine *Pivot*, ce qui a donné lieu à la publication d'un article intitulé « *Être parent contribue-t-il à votre surendettement?* ».

De plus, dans le cadre de cette nouvelle programmation, le comité de l'axe 3 a tenu deux rencontres cette année, (novembre 2022 et janvier 2023) pour identifier les nouveaux projets de recherche qui seront menés au cours de la prochaine année. Deux projets ont été retenus, notamment une recherche exploratoire sur la participation des parents dans les organismes communautaires du champ Famille et dans leur communauté, dans lequel la FAFMRQ s'est impliquée. Ce projet vise à actualiser nos connaissances sur la participation des parents dans les OCF, mais aussi plus largement. En somme, il s'agit de poser les questions : *Comment les parents s'impliquent-ils ou s'impliquent-elles dans les organismes communautaires aujourd'hui? Quels sont les freins et les facteurs favorables à leur participation?* Un séminaire de diffusion des connaissances est prévu pour l'automne 2023. Le 2^e projet vise à explorer la notion du libre-choix dans l'implication auprès d'un adulte vulnérable.

2.3.3 FEMANVI

Le Collectif de recherche féministe anti-violence (FemAnVi) se veut un espace visant à développer et à soutenir les recherches, les interventions sociales et les actions militantes s'inscrivant dans les luttes féministes contre les violences faites aux femmes. Ses activités s'inscrivent dans une démarche de réciprocité et de co-construction des savoirs impliquant chercheurs.es, étudiants.es, intervenants.es et militants.es féministes et proféministes.



La FAFMRQ a rejoint ce collectif à l'automne 2021 et est membre du comité de coordination. Devenir membres de FemAnVi nous apparaît comme une suite logique, puisque la FAFMRQ collabore depuis de nombreuses années avec les groupes qui travaillent en violence conjugale. De plus, notre fédération a mis sur pied un comité violence conjugale post-séparation. Enfin, la FAFMRQ est déjà partenaire au sein du projet de recherche Exposition à la violence conjugale, relation père-enfant et processus de réparation : point de vue d'enfants et d'adolescents (Sains et saufs) mené par le Collectif de recherche FemAnVi.

Pour la FAFMRQ, c'est un réel privilège de pouvoir contribuer, dans la mesure de nos moyens, aux travaux de recherche de FemAnVi. De plus, le fait de devenir membre du Collectif nous permet d'être tenue au courant de l'actualité dans le milieu de la recherche, d'être davantage au cœur de l'action et de pouvoir en faire bénéficier nos organismes membres. En 2022-2023, nous avons participé à une rencontre du comité de coordination et Marie-Pier a assisté au colloque international sur les enfants en contexte de violence conjugale, organisé par le collectif, à Ottawa.

AXE 3

VISIBILITÉ, PROMOTION ET COMMUNICATION

- Augmenter la visibilité de la FAFMRQ et de ses membres sur les enjeux entourant les familles monoparentales et recomposées

3.1 Membrariat

La Fédération compte 42 organismes membres, dont 27 membres actifs et 15 membres associés. En décembre 2022, nous avons accueilli Station Famille. La mission de cet organisme de Montréal est de soutenir les familles (période prénatale à préscolaire), prioritairement des quartiers Ville-Émard et Côte-St-Paul, en offrant des services et des activités visant à améliorer leur qualité de vie. Puis, le Regroupement des organismes Espace du Québec s'est joint à notre Fédération en février 2023. Ce regroupement a notamment pour mission de renforcer les organismes ESPACE au Québec et de soutenir les organismes dans leurs actions vouées à prévenir la violence faite aux enfants. Bienvenue à ces nouveaux membres!

3.2 Bulletin de liaison

Depuis le dernier rapport d'activités, deux numéros du *Bulletin de liaison* de la FAFMRQ ont été publiés et un troisième est en préparation. La diffusion du *Bulletin* se fait en mode électronique; chacun des numéros est ainsi envoyé par l'entremise de notre base de données qui contient plus de 1000 adresses électroniques.

L'édition d'octobre 2022 était intitulée *D'une élection à l'autre, la lutte doit se poursuivre!* Les sujets abordés dans ce numéro portaient sur les unions libres et les écarts de revenus selon les différentes régions du Québec, la perception de leurs conditions de travail et de la précarité chez les travailleuses des OCF, l'expérience de parents et de leurs partenaires à la suite d'une séparation, et enfin, un texte qui nous permet de comprendre les incohérences dans les réponses à la violence conjugale.



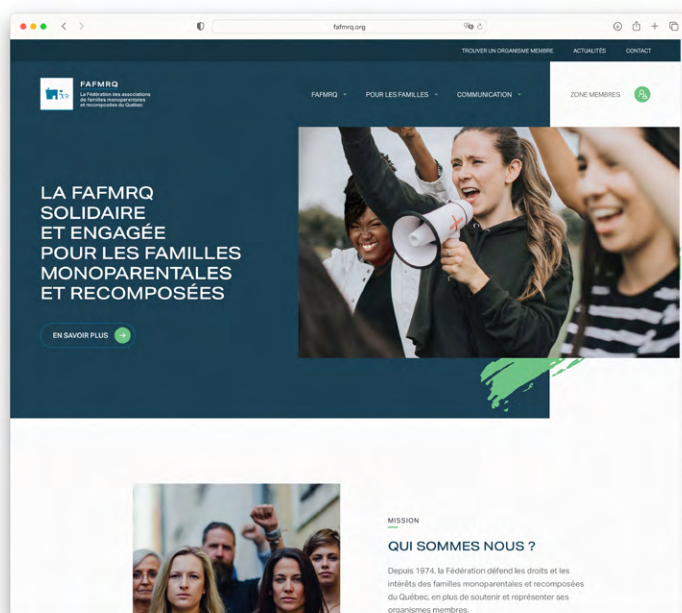
Le *Bulletin* de mars 2023 avait pour titre *Parents surendettés, familles stressées!* On y abordait les difficultés vécues par les familles en lien avec les dettes, la réforme du droit pour les femmes victimes de violence conjugale, le contrôle coercitif dans les relations amoureuses ainsi que le bien-être des enfants dont les parents se sont récemment séparés.

Le numéro de juin 2023, qui était encore en préparation au moment d'écrire ces lignes, abordera divers sujets, notamment les 20 ans de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté*, la fiscalité des familles monoparentales et recomposées, le bien-être des adolescents dans le contexte post-pandémie et enfin, une analyse critique sur le récent projet de loi 12 sur la réforme du droit de la famille (plus précisément la partie qui vise la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression).

Nous tenons encore une fois à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs qui ont contribué à enrichir le *Bulletin de liaison* de leurs précieux écrits et témoignages. Nous soulignons également l'excellent travail de David Bombardier pour la conception graphique et la mise en page. Le *Bulletin* de mars 2023 fut le dernier de David; nous le remercions donc chaleureusement pour toutes ces années!

3.3 Infolettre

Cette année, nous avons produit huit infolettres aux membres. L'Infolettre permet de tenir les membres informés des derniers développements concernant les grands dossiers de la FAFMRQ, de l'actualité communautaire et gouvernementale et des mobilisations. Avec l'arrivée du nouveau site web, il était temps de repenser le design de notre infolettre afin que celle-ci corresponde à notre nouvelle charte graphique. Ainsi, nous avons saisi l'occasion pour explorer d'autres logiciels d'automatisation du marketing. Notre choix s'est arrêté sur Cyberimpact, une entreprise québécoise basée à Terrebonne. Tout aussi facile que Mailchimp à utiliser, nous sommes très satisfaites de ce nouveau logiciel et heureuses d'encourager une entreprise québécoise.



3.4. Site Internet et médias sociaux

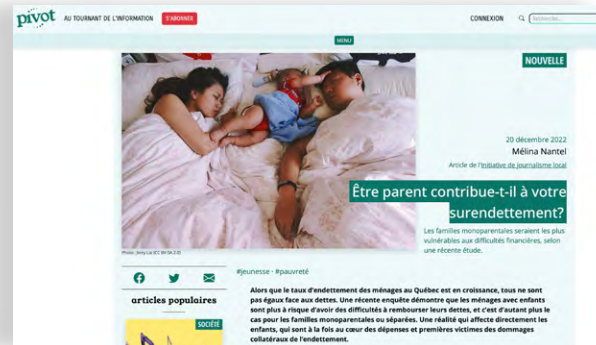
La refonte du site Internet de la FAFMRQ constituait l'un des principaux piliers de notre stratégie de communication. En mars 2022, la Fédération s'est adjoint des services de l'agence Espresso communication pour élaborer de meilleures façons de présenter la FAFMRQ et ses membres via son site Internet. Finalement, le nouveau site a été présenté dans le cadre de la rencontre nationale de mars 2023 et l'accueil a été fort positif. Parmi les nouveautés, une section dédiée spécifiquement aux familles a été créée de même qu'un répertoire des organismes membres de la Fédération et contient une série de ressources utiles sur une variété de sujets. Un nouveau

site revampé, mais toujours à la même adresse : www.fafmrq.org. Enfin, la première phase terminée, nous allons pouvoir, toujours avec l'agence Espresso, entamer la phase deux qui est l'élaboration de la Zone membre.

Du côté des médias sociaux, notre page Facebook a été, comme toujours, abondamment alimentée au cours de la dernière année. En date du 27 avril 2023, notre page FB comptait 1909 adeptes (mentions « J'AIME ») et près de 2214 abonnés. Le **Groupe d'échange pour les membres de la FAFMRQ**, créé il y a quatre ans sur Facebook, compte maintenant 36 membres. Ce groupe vise à favoriser les échanges de ressources, d'idées, d'outils et d'informations entre les membres de la Fédération. Pour ce qui est de notre compte Twitter, nous avons émis un total de 1153 gazouillis (tweets) depuis la création de notre compte et nous avons maintenant 930 abonné(e)s.

3.5 Participation à des émissions de télévision et de radio, parution d'articles de journaux et de revues qui traitent des familles monoparentales et recomposées

Au niveau médiatique, la Fédération a été très active. En effet, des articles ont été publiés dans divers journaux et plusieurs entrevues ont été données pour faire connaître la Fédération, ses organismes membres et les réalités vécues par les familles monoparentales et recomposées. La Fédération a également publié plusieurs communiqués de presse et a été citée dans divers articles, notamment à l'occasion des dix ans de l'affaire *Lola c. Éric*, lors du dépôt du budget provincial 2023-2024 et concernant le surendettement des familles monoparentales. La FAFMRQ a également cosigné plusieurs textes, dont celui de la **Coalition Main Rouge**, visant à demander un réinvestissement massif dans



les services publics et le filet social. Tous ces événements nous ont permis de faire entendre la voix des familles monoparentales et recomposées et de rendre visible l'expertise de nos organismes membres. Les membres de l'équipe de la FAFMRQ ont également assisté à de nombreux colloques, formations et conférences sur divers sujets, toujours en lien avec les dossiers de la Fédération.

3.6 Concertations, représentations et collaborations

3.6.1 Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) est un réseau de 70 regroupements et organismes nationaux rejoignant plus de 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome. Il a pour mission la promotion de l'action communautaire autonome de même que la défense et la représentation des intérêts des organismes et regroupements d'action communautaire autonome.

Il favorise la consultation, la concertation, la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome et participe au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome. La FAFMRQ est membre du RQ-ACA depuis sa création, en 1996.

En 2022-2023, la FAFMRQ a encore participé à la majorité des rencontres et à l'AGA du RQ-ACA. Ces rencontres permettent aux membres du Réseau de partager des informations touchant différents secteurs de l'ACA, de suivre et de contribuer aux dossiers menés par le RQ-ACA, notamment : les travaux entourant le Plan d'action gouvernemental de l'action communautaire (PAGAC) et le projet de loi en action communautaire; les mobilisations *d'Engagez-vous pour le communautaire*; les travaux sur les seuils planchers; l'Observatoire de l'ACA et plus encore!

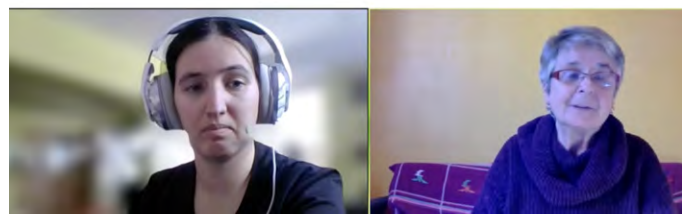
Un des dossiers qui a encore occupé le RQ-ACA et ses membres cette année est le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC). En effet, l'analyse du plan et le suivi des retombées ont fait partie de nombreuses discussions. La ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, Chantal Rouleau, a annoncé qu'une loi cadre sur l'action communautaire devrait être déposée à l'automne 2023. C'est donc un dossier à suivre.

Les travaux sur les seuils planchers ont aussi beaucoup occupé/préoccupé le RQ-ACA et ses membres. Les nouveaux seuils communs ont été adoptés lors d'une assemblée générale en octobre 2022. Les membres sont invités à s'appropriier les seuils planchers et la grille de calculs pour en faire un élément de revendication.

Observatoire de l'ACA

La FAFMRQ participe, dans la mesure de ses capacités, aux travaux menés par l'Observatoire de l'ACA. Nous relayons également les informations et les publications produites par l'Observatoire. Trois rapports de recherche ont été publiés par l'Observatoire en 2022. Un premier sur les impacts de la crise de la COVID-19 sur les organismes d'ACA (publié en janvier 2022), un État des lieux des impacts à la fin de 2021

(publié en avril 2022) et un troisième sur l'impact de la crise sur les regroupements d'ACA (publié en novembre 2022). En mai 2022, la Fédération a participé à un rendez-vous virtuel visant à présenter ces résultats de recherche et à créer un espace d'échange avec les organismes d'action communautaire autonome. La thématique de cette rencontre portait plus spécifiquement sur les impacts de la crise de la COVID-19 sur la vie associative et démocratique des organismes communautaires. En 2022-2023, les travaux de l'Observatoire se pencheront sur l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome. La FAFMRQ a d'ailleurs participé à un premier groupe de discussion sur le sujet.



Lorraine Desjardins

ex-agente de recherche et de communication
Fédération des associations de familles monoparentales
et recomposées du Québec (FAFMRQ)

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'ACA

Une invitation à s'engager envers la justice sociale

Semaine nationale de l'ACA

Pour sa 20^e édition cette année, la **Semaine nationale de l'action communautaire** s'est tenue du 17 au 24 octobre 2022. Sous le thème « **VISONS JUSTE! Pour la justice sociale et climatique** », l'édition 2022 de la SNACA voulait célébrer la beauté et la force incroyable du mouvement de l'action communautaire autonome (ACA). La semaine a été lancée le 18 octobre avec un événement animé par Manal Drissi et a culminé le 24 octobre avec l'action « Coup de sifflet pour la CAQ! » dans le cadre de la campagne **#Engagez-vous** pour le communautaire.

Dans le cadre de cette semaine, le RQ-ACA invite les 4000 groupes d'action communautaire à adopter quatre engagements pour l'ACA et la transformation sociale au cours de la prochaine année. Ces quatre engagements sont 1) s'approprier l'ACA 2) incarner notre projet de société 3) bâtir des solidarités 4) politiser notre action. Le 14 février 2023, la FAFMRQ a participé

à la webdiffusion de l'engagement 3. Pour l'occasion, la Fédération était représentée par Lorraine Desjardins, ex-agente de recherche et de communication. Nous comptons travailler ces engagements avec nos membres dans la prochaine année.

3.6.2 Regroupement des organismes en défense collective des droits (RODCD)

Le Regroupement des organismes en défense collective des droits rassemble des organismes de base locaux et régionaux, des organismes nationaux et des regroupements régionaux et nationaux qui travaillent en défense des droits. Au cours des derniers mois, le Regroupement a posé plusieurs actions afin de revoir son fonctionnement, ses règlements généraux et son membrariat. Aujourd'hui, le RODCD représente plus de 350 organismes et sa mission est de revendiquer une plus grande reconnaissance, une autonomie respectée et un meilleur financement des groupes en défense collective des droits.

Encore cette année, la FAFMRQ a renouvelé son adhésion au RODCD et a participé, dans la mesure de ses capacités, aux diverses rencontres tenues par le Regroupement ainsi qu'aux actions de mobilisation. La Fédération était présente à un dîner-rencontre tenu le 2 juin 2022 afin de discuter d'une proposition du conseil d'administration du Regroupement en ce qui concerne la répartition des sommes attribuées au financement de la défense collective des droits. La FAFMRQ a également participé à l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2022, où il a entre autres été question de revoir certains articles des règlements généraux du Regroupement ainsi qu'à l'assemblée générale régulière du 16 juin. Deux lettres ouvertes ont été publiées cette année : une première a été publiée dans *La Presse* en septembre 2022 et une seconde, produite en mars 2023, était destinée à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, au ministre des Finances et à la Présidente du Conseil du trésor. Au moment du dépôt du budget, le 22 mars 2023, le RODCD et plusieurs de ses membres ont manifesté devant l'Assemblée nationale à Québec. Plus de 200 personnes ont alors dénoncé le manque d'indexation et le sous-financement chronique de la défense collective des droits. Nous avons également participé à une rencontre, le 26 avril dernier, des regroupements nationaux en défense collective des droits afin de discuter de notre participation au sein des instances du RODCD.

3.6.3 Groupe des 13

La FAFMRQ est membre du Groupe des 13, une coalition formée en 1986 de groupes, de regroupements et de tables de groupes de femmes qui œuvrent à l'échelle provinciale et régionale à la défense des droits des femmes. Le G13 a tenu huit rencontres au cours de l'année. Ses membres ont été mobilisées par le suivi et les retombées de la campagne de mobilisation pour la création d'un ministère des droits des femmes. À la suite des élections, en octobre 2022, le G13 a demandé une rencontre à la nouvelle ministre responsable de la Condition féminine, madame Martine Biron, et fait plusieurs sorties médiatiques. De plus, grâce à la collaboration de Ruth Rose, le G13 a déposé, en février 2023, un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le régime des rentes du Québec, signé par 21 groupes de femmes, dont la FAFMRQ. Le G13 a également, à l'automne 2022, présenté une demande de soutien financier, à la Fondation Chagnon, pour renforcer ses capacités internes, consolider le réseau et ainsi améliorer sa capacité à mobiliser ses membres sur les nombreux enjeux sociaux et politiques. Cette demande a été acceptée, pour une durée de deux ans, et une coordonnatrice a été embauchée, en janvier dernier. Le G13 a accueilli deux nouveaux membres cette année, soit le Mouvement pour l'autonomie dans la maternité pour l'accouchement naturel (MAMAN) et l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas). De plus, le G13 a abordé plusieurs autres sujets au cours de l'année, notamment les appels de projets du Secrétariat à la condition féminine, les consultations prébudgétaires, la réforme du droit de la famille et le budget du Québec de mars dernier sur les mesures qui touchent les femmes et les groupes de femmes.

AXE 4

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT INTERNE

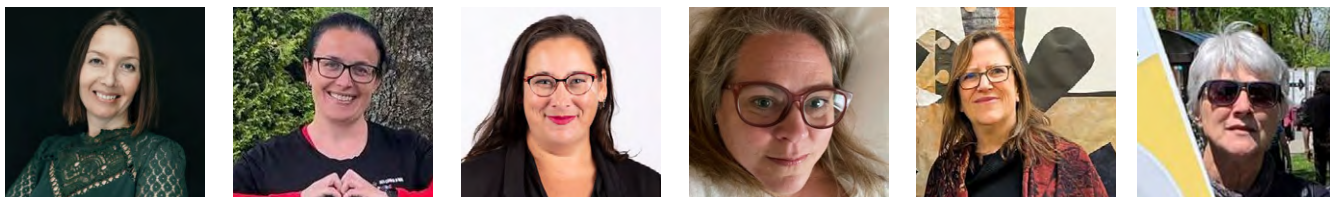
- Accompagner les membres du conseil d'administration dans leurs rôles et responsabilités.
- Assurer une cohérence entre les orientations et les stratégies d'actions

4.1 Rencontres du conseil d'administration

La réussite de la FAFMRQ repose notamment sur son conseil d'administration, dont les membres se sont illustrés cette année par un engagement de tous les instants. Les réunions donnent lieu à des échanges approfondis sur les orientations de l'organisation. Le conseil d'administration a tenu six réunions au cours de l'année. Celui-ci s'est principalement consacré à la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 adopté à l'AGA de septembre 2020, aux suivis du plan de travail, au plan de relève et à l'appui de la directrice générale et de l'équipe.

Les membres du conseil d'administration ont dû relever de nombreux défis : apprendre à mieux communiquer les informations, à mieux jouer leur rôle, à prendre des positions sur les divers dossiers et à voir au bon fonctionnement de la Fédération. Il est important de souligner que les rencontres se sont tenues dans un climat de confiance et d'ouverture, favorisant ainsi la participation de toutes. Une bonne organisation et un encadrement adéquat ont contribué au climat positif qui a prévalu tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier les membres du conseil d'administration pour leur travail considérable et leur dévouement au sein de la Fédération. Grâce à elles, la Fédération se développe et évolue dans l'atteinte de ses objectifs. Un merci tout particulier à celle qui nous quitte, Isabelle Couture, de Bonjour Soleil-Regroupement des familles monoparentales et recomposées de la Vallée du Richelieu, qui occupait le poste de secrétaire et qui a effectué deux mandats consécutifs. Nous tenons à souligner sa disponibilité, sa rigueur et son sens des responsabilités.



Les membres du conseil d'administration (de gauche à droite) :
Mira Tremblay-Laprise, Nancy Lacroix, Isabelle Couture, Diane Thibault, Hélène Derome et Eve Jutras

4.2 Plan de relève

Dans le cadre du plan d'action, une des priorités, au cours de l'année, a été de faire le suivi du plan de relève. Rappelons que ce plan consiste à remplacer deux membres de l'équipe de la permanence qui quittent pour leur retraite, et embaucher de nouvelles personnes. Le comité de transition, composé de Marie-Suzie Weche, Nancy Lacroix, Naïma Boukhatem, Isabelle Couture et la directrice générale, accompagnées par Via conseil, a tenu deux rencontres cette année pour valider les profils de compétences des postes à combler. Deux postes ont donc été ouverts au cours de l'année, soit un poste aux communications et un à la rédaction. En ce qui concerne, le poste de la direction générale, il est prévu de le combler au cours de l'automne prochain. Nous profitons de l'occasion pour remercier Nancy Lacroix, vice-présidente, pour sa participation au comité de sélection pour les deux postes. Nous tenons également à remercier Guylaine Martin, de Via Conseil, pour son soutien tout au long de cette démarche.



4.3 L'équipe de travail

Ce fut aussi une année marquée par des changements importants au sein de l'équipe de la permanence. En effet, avec le départ à la retraite après 17 ans de Lorraine Desjardins, nous avons dû procéder à deux nouvelles embauches. Nous profitons de l'occasion pour la remercier pour toutes ces années au service de la Fédération et de ses membres et pour souligner sa rigueur et sa compétence. Elle a été remplacée, le 4 décembre dernier, par Isabelle Garreau, au poste de responsable des communications et des relations de presse. Plus récemment, le 11 avril dernier, Chloé Dauphinais, s'est jointe à l'équipe au poste de responsable de la rédaction et des dossiers politiques. Sylvie Lévesque, directrice générale, et Marie-Pier Riendeau, responsable de la vie associative et de l'éducation populaire, complètent l'équipe. Mentionnons enfin Suzanne Lafontaine, responsable de la comptabilité, qui accomplit, depuis plus de 18 ans, fidèle au poste, sa tâche avec rigueur et brio. Toutefois, Suzanne va aussi nous quitter pour sa retraite en juin prochain. Nous allons donc devoir la remplacer, ce qui ne sera pas une mince tâche, en raison notamment, d'une pénurie dans ce domaine. Nous tenons sincèrement à la remercier pour son efficacité, son honnêteté, son professionnalisme et ses grandes compétences en comptabilité.

Fédération des associations de familles
monoparentales et recomposées du Québec
(FAFMRQ)

 584, rue Guizot Est
Montréal (Québec) H2P 1N3

 Téléphone : 514 729-MONO (6666)

 Télécopieur : 514 729-6746

 fafmrq.info@videotron.ca

 www.fafmrq.org



Fédération des associations
de familles monoparentales et recomposées du Québec
